



SEANCE DU
9 AVRIL 2024

OBJET DE LA
DELIBERATION

« OLYMPIADES »
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION «
DOURGES ANIMATION »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le neuf avril à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 avril 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme ANDRE Laëtitia). Mme BARLET Stéphanie (Proc. De Mme MADAU Graziella). M. THULLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine (Arrivée en cours de séance à 19 h 10). M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mme MIJUN Peggy. M. CANIPET Jérôme. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). LEMAIRE Sabrina (Arrivée en cours de séance à 19 h 35). DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. VANDERSTEEN Pascal. Mme LEFEBVRE Marie-José.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme CABOCHE Cécile. MM. DEBEAUMONT Pierre. Mme ANDRE Laëtitia. M. HENAUX Christophe. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. GIBOIRE Antoine. Mme JORION Geneviève.

Secrétaire de séance : Mme LEWILLE Laura.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en cohérence avec le Projet de Territoire Ecologique, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 23 Juin 2022, a élargi sa politique de solidarité, de renforcement de la cohésion sociale et de la participation des habitants à l'ensemble de son territoire.

L'agglomération, à travers son appel à projet « Cohésion Sociale » soutient désormais les projets associatifs qui contribueront à l'accompagnement ou à la participation des publics fragiles ou en précarité : habitants des quartiers prioritaires, isolés, en difficulté économique ou sociale, en insertion, les familles monoparentales, les enfants et jeunes issus d'un milieu défavorisé, etc.

L'aide communautaire attribuée pour chaque projet peut s'étendre de 1 000 euros minimum à 10 000 euros maximum. Le taux de subvention sera au maximum de 50 % de la dépense subventionnable. Dans le cadre d'un dépôt multiple par une même association, le montant global accordé à cette association ne pourra excéder 10 000 euros.

La Commune de Dourges concernée par ce dispositif a mandaté l'Association « Dourges Animation » pour répondre à l'appel à projet lancé par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Le projet « Olympiades » a ainsi été présenté avec pour objectif de proposer à un large public une manifestation estivale, conviviale et de loisirs (repas champêtre, animation musicale, jeux) sur la base d'un budget prévisionnel de 10 400 €.

Il a ainsi été demandé à la CAHC une participation financière d'un montant de 5 200 € dans le cadre du projet précité.

Monsieur le Maire propose d'accorder à l'association une contribution financière communale à hauteur de 5 200 €.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission « Finances - Vie Scolaire » du 25 Mars 2024,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Madame DOUTERLUNGNE Marine, ayant des fonctions au sein de l'association, ne prend pas part au vote.

- **DECIDE** d'attribuer à l'Association « Dourges Animation » une subvention de 5 200 Euros au titre du programme d'activités « Olympiades ».
- **PRÉCISE** que la subvention sera imputée sur les crédits existants au budget de la Commune.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20240409-DEL04_09042